Trois responsables du Comité Action Palestine en garde à vue

La répression des soutiens à la Palestine n’effacera pas les crimes d Israël. En cette date de commémoration du 77ème anniversaire de la Nakba, le gouvernement français ne fait pas de trève dans la criminalisation du mouvement pro-palestinien. Alors que le ministère de l’Intérieur a lancé une procédure de dissolution de Urgence Palestine, et que les procès de militants se succèdent, 3 responsables du Comité Action Palestine ont été entendus par la police le 14 mai dans le cadre d’une garde à vue de 12h après la perquisition au petit matin de leur domicile respectif. Cette procédure fait suite à une plainte déposée par la LICRA. Les faits qui leurs sont reprochés sont la publication sur les réseaux sociaux de l’association entre le 7 et le 9 octobre 2023 de photos et d’un texte d’analyse qui pourraient selon le parquet être considérés comme relevant de l’apologie du terrorisme. Rappelons qu’en 2022, le Conseil d’État avait émis une ordonnance de suspension de la dissolution du Comité Action Palestine en considérant que les prises de position de l’association, bien que radicales voire virulentes sur la situation au Proche-Orient et le conflit israélo-palestinien, ne constituaient pas des incitations au terrorisme, à la discrimination, à la haine et à la violence. Face à cette répression, le Comité Action Palestine déclare qu’il ne faut pas se laisser intimider. Il appelle tous les militants sincères à dénoncer cette criminalisation du mouvement pro-palestinien en France et à continuer à soutenir la résistance du peuple palestinien face aux crimes d' »Israël ».

Comité Action Palestine

17 mai 2025